

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Convocation :**

4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Stéphanie DUMONTET, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absentes excusées : Madame Christine BONNIN qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

\*\*\*\*\*

**DEL-2023-81 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2023-05**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une décision modificative budgétaire doit être validée afin d'inscrire les sommes nécessaires à l'article 2158 (installations générales) et à l'article 2183 (matériel informatique) pour pouvoir mandater les dernières factures d'investissement (changement d'un chauffe-eau, d'un réfrigérateur, d'une imprimante qui ne fonctionnent plus et équipement informatique du responsable des services techniques)

**Dépenses d'investissement :**

- article 2138 réserve foncière : - 7200 €
- article 2158 installations générales : + 6200 €
- article 2183 matériel informatique : +1000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** la décision modificative budgétaire n°5-2023 proposée ci-dessus.

Fait à Orval le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 18 Décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
018-211801725-20231211-DM202305-BF  
Date de réception préfecture : 15/12/2023

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Convocation :**

4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Stéphanie DUMONTET, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absentes excusées : Madame Christine BONNIN qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

\*\*\*\*\*

**DEL-2023-82 : CHOIX DU FOURNISSEUR D'ELECTRICITE**

Le contrat actuel pour la fourniture d'électricité signé fin 2020 avec EDF arrivant à échéance au 31/12/2023, une consultation simple a été lancée pour un nouveau marché du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Le résultat de la consultation est présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **ACCEPTÉ** l'offre d'EDF et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à Orval le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 18 Décembre 2023

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Convocation :**

4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Stéphanie DUMONTET, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absentes excusées : Madame Christine BONNIN qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

\*\*\*\*\*

**DEL-2023-83 : PROPOSITION DE L'ONF POUR LES COUPES 2024**

Monsieur Didier LERIQUE, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente le dossier remis par Monsieur LORY de l'ONF concernant les coupes à asséoir en 2024 au bois de la Bouchaille, forêt communale relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 à savoir : Parcelle 2, nature de la coupe REGENERATION, volume présumé réalisable 460 m<sup>3</sup>, surface 5ha10, coupe réglée, vente sur pied
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites, et précise le mode de commercialisation en vente sur pied. Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois

Fait à Orval le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Diffusion sur le site internet de la commune le 18 Décembre 2023

Le Maire



Clarisse DULUC



Accusé de réception en préfecture  
018-211801725-20231211-DEL2023-83-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2023

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

Convocation :

4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Stéphanie DUMONTET, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absentes excusées : Madame Christine BONNIN qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET  
Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

\*\*\*\*\*

**DEL-2023-84 : ADHESION A ARELFA (Association Régionale d'Etudes et de Luttés contre les Fléaux Atmosphériques du Centre Loire)**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire, qui explique au Conseil Municipal que la commune d'Orval, en tant que membre de ARELFA (Association Régionale d'Etudes et de Luttés contre les Fléaux Atmosphériques du Centre Loire), par le biais de sa participation, peut bénéficier des services de l'Association de lutte contre les fléaux atmosphériques. Cette association met tout en œuvre pour traiter les orages et réduire les dégâts de la grêle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, DÉCIDE, d'adhérer à l'Association Régionale d'Etudes et de Luttés contre les Fléaux Atmosphériques du Centre Loire et de verser une cotisation annuelle de l'ordre de 117.51 €.

Fait à Orval le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 18 Décembre 2023

**COMMUNE D'ORVAL**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Convocation :**  
4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Stéphanie DUMONTET, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absentes excusées : Madame Christine BONNIN qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET  
Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

\*\*\*\*\*

**DEL-2023-85 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant les délibérations 2023-30, 2023-31, 2023-32 en date du 11 mai 2023 concernant les avancements de grades et les créations de postes pour recrutement, modifiant le tableau des emplois

**Madame le Maire propose à l'assemblée,**

**D'adopter le tableau des emplois suivants :**

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Convocation :**

4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Stéphanie DUMONTET, Marie-  
Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU,  
Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc  
LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel  
RICHALET,

Absentes excusées : Madame Christine BONNIN qui a donné pouvoir à Madame  
Agnès JUIF, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Marie-  
Thérèse KACZMAREK, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Madame  
Clarisse DULUC

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BRÉGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

\*\*\*\*\*

**DEL-2023-86 : RETROCESSION D'UNE CONCESSION**

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande de rétrocession de concession dans  
le columbarium.

Elle propose au Conseil municipal de rembourser à la personne sa concession funéraire, acquise en  
2020 pour une durée de 15 ans, au prorata du temps restant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la rétrocession de la concession funéraire
- **AUTORISE** le remboursement de la concession funéraire au prorata temporis soit 391€64.

Fait à Orval le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 18 Décembre 2023

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Convocation :**

4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Stéphanie DUMONTET, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absentes excusées : Madame Christine BONNIN qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET  
Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

\*\*\*\*\*

**DEL-2023-87 : CESSIION DE MATERIEL**

Monsieur Didier LERIQUE, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente une liste de matériels qui ne sont plus utilisés par les services techniques et qui pourraient être cédés ( jardinières en métal).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de DONNER ces biens à une collectivité du territoire qui en aurait besoin.

Fait à Orval le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 18 Décembre 2023

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Convocation :**

4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,  
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Stéphanie DUMONTET, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absentes excusées : Madame Christine BONNIN qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

\*\*\*\*\*

**DEL-2023-88 : PROJET D'EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS**

Madame le Maire présente le projet déposé par la société SYSCOM concernant l'implantation d'un équipement de télécommunications pour les opérateurs BOUYGUES TELECOM et SFR sur la commune d'Orval. La société a transmis les indications sur les parcelles qui pourraient répondre aux critères et contraintes d'implantation, dont les parcelles communales ZH 76 et ZH 78. Si les études de faisabilité concernant la parcelle retenue sont positives, un bail de 12 ans reconductible pourrait être signé et une redevance annuelle de l'ordre de 1500 € pourrait être allouée à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix POUR et 1 abstention ( Madame DUMONTET), DECIDE de donner un accord de principe afin que la société puisse réaliser les études de faisabilité du projet sur la parcelle ZH 76.

Fait à Orval le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire

  
Clarisse DULUC  


Diffusion sur le site internet de la commune le 18 Décembre 2023